

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 175

25 février 2005

SOMMAIRE

3D S.A., Luxembourg	8364	Hobuch Investments, S.à r.l., Luxembourg	8380
Aegis Investors S.A., Luxembourg	8356	Hobuch Investments, S.à r.l., Luxembourg	8380
Altice Two S.A., Luxembourg	8382	Immobal S.A., Luxembourg	8378
Azufin S.A., Luxembourg	8372	Intermediatic S.A., Steinfort	8386
Balexair Properties Holding S.A., Luxembourg ..	8389	Intermediatic S.A., Steinfort	8387
Balmoral Investments S.A., Luxembourg	8397	International Utility Investment S.A., Luxem- bourg	8385
BCD Transportation, S.à r.l., Luxembourg	8400	J.B. Wines S.A., Luxembourg	8369
BCD Transportation, S.à r.l., Luxembourg	8400	K.U.G. Ltd Luxembourg, G.m.b.H., Mamer	8355
BCD Transportation, S.à r.l., Luxembourg	8400	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8361
Belgacom Invest, S.à r.l., Luxembourg	8357	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8361
Bessa Holding S.A., Luxembourg	8365	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8362
BFR Funding S.A., Luxembourg	8355	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8362
Binsfeld & Bintener S.A., Kehlen	8370	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8362
Caisse Raiffeisen Roeser/Uelzechtall, Crauthem .	8389	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8362
Capafin S.A., Luxembourg	8363	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8362
Capafin S.A., Luxembourg	8363	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg	8362
Capafin S.A., Luxembourg	8363	Kodo S.A.H., Luxembourg	8373
Casiopea Ré S.A., Senningerberg	8365	L-Invest Holding S.A., Luxembourg	8379
Cinnamon Investments S.A., Luxembourg	8398	Luxmetal, S.à r.l., Schifflange	8394
Compagnie Fiduciaire Group, S.à r.l., Luxem- bourg	8367	Luxmetal, S.à r.l., Schifflange	8396
Compagnie Générale de Commerce S.A., Luxem- bourg	8355	Magona International S.A., Luxembourg	8389
Cryologistic Participations, S.à r.l., Luxembourg ..	8372	Malakoff Holding S.A., Luxembourg	8373
Definlux DFL S.A.H., Luxembourg	8377	Marigest Holding S.A., Luxembourg	8360
Definlux DFL S.A.H., Luxembourg	8377	Mat Invest S.A., Luxembourg	8379
Emmark, S.à r.l., Howald	8356	Medentim S.A., Luxembourg	8358
Emmark, S.à r.l., Howald	8356	Meypart S.A., Munsbach	8388
Envoy Holding S.A., Luxembourg	8371	Mondorf Investments S.A., Luxembourg	8360
Ergonom Group S.A., Luxembourg	8361	Neri Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	8391
Ergonom Group S.A., Luxembourg	8361	Newstar S.A., Luxembourg	8379
Espalita S.A., Luxembourg	8376	Odilia S.A., Luxembourg	8381
Everyday Prod S.A., Bertrange	8391	Office Central du Prêt Hypothécaire S.A., Capellen	8354
Fabk Investments S.A., Luxembourg	8376	PAF S.A., Luxembourg	8388
Fairfax Emerging Markets S.A., Luxembourg	8357	Parvadomus S.A., Luxembourg	8371
Fidenes S.A.H., Luxembourg	8370	Pc Lease S.A., Luxembourg	8369
Fin 2000 S.A., Luxembourg	8363	Production Christian Gallimard S.A., Luxembourg- Kirchberg	8367
Fourb International S.A., Luxembourg	8372	Ravago Holding S.A., Luxembourg	8387
Ganart Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	8368	Ravenelle Holding S.A., Luxembourg	8365
Geofelt S.A., Luxembourg	8368	Reas Holding S.A., Luxembourg	8387

Reliure Schortgen & Fils S.A., Ellange	8359	Steflot Holding, S.à r.l., Luxembourg	8364
Reliure Schortgen & Fils S.A., Ellange	8359	Swiss Finance & Property Management S.A.H., Machtum	8388
Researches and International Communications S.A., Luxembourg	8358	T.Rare S.A., Luxembourg-Kirchberg	8354
S.C.I. Weins & Cie, Howald	8374	TF Group Holding S.A., Luxembourg	8357
Samdam, S.à r.l., Luxembourg	8377	Tiling Financing Company S.A., Luxembourg	8364
SB-Finance S.A., Windhof	8392	Treg (Holding) S.A., Luxembourg	8360
Schnarifly S.A., Luxembourg	8385	Twininvest S.A., Luxembourg	8359
Shell Finance Luxembourg, S.à r.l., Bertrange ...	8366	Universal Trading Company, S.à r.l., Luxem- bourg	8399
Shell Finance Luxembourg, S.à r.l., Bertrange ...	8366	Villerton Invest S.A., Luxembourg	8367
SIM Flor S.C.I., Luxembourg	8396	Visbach Investissements S.A., Luxembourg	8381
Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A., Luxembourg	8370	Wesel Immo S.A., Luxembourg	8369
Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxem- bourg	8380	World Fitness Holding S.A., Luxembourg	8396

OFFICE CENTRAL DU PRET HYPOTHECAIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 64.710.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Capellen en date du 17 mai 2004 à 18 H

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2003 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de nommer la société A.A.C.O., S.à r.l. en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Administrateurs-délégués

Madame Nelly Nicolay,
demeurant à B-Turpange, rue Belle Vue, 29.
Monsieur Georges Nelissen,
demeurant à L-Isenborn, rue Hiel, 30.

Administrateurs

Madame Marcelle dite Nicole Collot,
demeurant à B-Bastogne, avenue des Petites Epines, 9.
Monsieur Guy Roelants,
demeurant à B-Bastogne, Marenwez, 1.
Madame Bénédicte Gilmant,
demeurant à L-Brattert, rue de Rindschleiden, 10.

Commissaire aux comptes

A.A.C.O., S.à r.l.,
L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099716.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

T.RARE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 53.175.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(100258.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

K.U.G. LTD LUXEMBOURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

H. R. Luxemburg B 100.914.

Gesellschafterversammlung

Entscheidung der Gesellschafter 5.11.2004.

Punkt 1.)

Entscheidung Bürositzverlegung von 26, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg nach 25, rue de la Libération, L-8245 Mamer.

O. Könen / J. Könen

Direktor / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02810. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099759.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BFR FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 75.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099078.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

COMPAGNIE GENERALE DE COMMERCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 89.795.

Il résulte des lettres recommandées adressées à la société que se sont démis de leurs fonctions au sein de la société COMPAGNIE GENERALE DE COMMERCE S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R. C. n° 89.795 avec effet au 1^{er} septembre 2004:

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- Mme Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- La société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), R. C., section B, n° 23.020, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

EURO ASSOCIATES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099245.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

EMMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 21, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 94.076.

Procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2004

Lors de sa réunion en date du 30 janvier 2004, le conseil d'administration de la société EMMARK, S.à r.l., a pris unanimement la résolution suivante:

est nommé gérant technique conformément aux articles 10 et 11 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec droit de cosignature obligatoire:

- Monsieur Chevrier Olivier Camille, chef de cuisine et restaurateur, demeurant 4, Montée Thommes L-2616 Luxembourg.

Présents:

Emma Klavir,
Ezzelino Ruspantini.

Klavir / E. Ruspantini / E. Klavir

Scrutateur / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01466. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(098634.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

EMMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 21, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 94.076.

Procès-verbal du conseil d'administration du 30 novembre 2004

Lors de la réunion en date du 30 novembre 2004, le conseil d'administration de la société EMMARK, S.à r.l., a pris unanimement la résolution suivante:

Accepte la démission à partir du 30 novembre, de son poste en qualité de gérant technique, de Monsieur Mathouillot Stéphane, chef de cuisine, demeurant à Mont Saint-Martin, 2, rue de Dijon 57970 Yutz.

Présents:

Emma Klavir
Ezzelino Ruspantini

Klavir / E. Ruspantini / E. Klavir

Scrutateur / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01868. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098636.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2004.

AEGIS INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.413.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 novembre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Angelo Mascheroni, domicilié au Via San Giorgio, 16, 6976 Castagnola, Suisse; Président;

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099267.3/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 67.571.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 octobre 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs de la catégorie «A»

- Monsieur Rudy Cereghetti, expert-comptable, domicilié professionnellement à Via Calgari, 2 CH-6902 Lugano, Suisse

- Monsieur Sandro Fenyö, administrateur de sociétés, demeurant au 32, Via Alla Fontan - 6900 Lugano - Suisse

- Monsieur Enea Foletti, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à Via Calgari, 2 CH-6902 Lugano, Suisse

Administrateurs de la catégorie «B»

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés

- Monsieur Marc Koeune, économiste

- Madame Nicole Thommes, employée privée

- Madame Andrea Dany, employée privée

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est SOFIPO FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à 22b, Via Balestra CH-6901 Lugano

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099271.3/693/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

BELGACOM INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.012.500,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 97.152.

—
Extrait de la décision de l'Associé Unique prise en date du 30 septembre 2004

Par la présente, la société anonyme de droit public BELGACOM, dont le siège est établi 1030 Bruxelles, boulevard du Roi Albert II, 27, valablement représentée ici par Monsieur Didier Bellens, Administrateur-délégué, agissant en tant qu'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la société BELGACOM INVEST, S.à r.l.; sis 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (R. C. Luxembourg: B 97.152):

décide de réduire le nombre de gérants de quatre (résolution prise lors de la constitution du 21 novembre 2003) à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099304.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

FAIRFAX EMERGING MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.895.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099358.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

8358

MEDENTIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 52.933.

Composition du bureau

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur René Moris, Président du Conseil d'Administration.
Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire Monsieur Gérard Scheiwen.
L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Monsieur Luc Nickels.

Constat de la convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Liste de présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a:

- a) pris connaissance des Comptes Annuels au 31 décembre 2000 et du rapport du commissaire aux comptes.
- b) approuvé les Comptes Annuels préparés par le Conseil d'Administration et décidé le report du résultat sur l'année suivante.
- c) donné décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
- d) accepté la démission de Madame Nicole Zapponi et de Madame Carla Machado et la nomination comme nouveaux administrateurs de Monsieur Gérard Scheiwen et de Monsieur Luc Nickels. Leur mandat expirera lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.
- e) nommé ELIOLUX S.A. comme commissaire aux comptes. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

R. Moris / G. Scheiwen / L. Nickels

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099318.3/4287/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

RESEARCHES AND INTERNATIONAL COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 86.077.

Constitution du Bureau

L'Assemblée Générale est présidée par M. René Moris, Président du Conseil d'Administration.
Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire M. Gérard Scheiwen.
L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur M. Luc Nickels.

Constat de la Convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Liste de Présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de Décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a:

- a) Accepté la démission de Madame Carla Machado et Madame Doris Cavallaro comme administrateurs.
- b) Accepté la nomination de Monsieur Gérard Scheiwen et Monsieur Luc Nickels comme administrateurs.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, réf. LSO-AX00480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099323.3/4287/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

8359

TWININVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.652.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue
le 16 novembre 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

OMISSIS

Sixième résolution:

Le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de procéder à des élections statutaires et nomme:

Administrateur:

- Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

Commissaire aux comptes:

- Achille Severgnini, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20123 Milano, 9, via Camperio.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M.-L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099324.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

RELIURE SCHORTGEN & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 32, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.
R. C. Luxembourg B 92.366.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 mars 2003, publié au Mémorial C 404 du 14 avril 2003.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 17 novembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2004, vol. 902 fol. 59 case 12

- que le siège social de la société a été transféré de L-3895 Foetz, 6, rue de l'Avenir à L-5691 Ellange, 32, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.
- que la rubrique siège social (article 3 des status) a dorénavant la teneur suivante:

Art.3. La siège social de la société est établi à Ellange.

Pour extrait conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2004.

F. Kessler

Notaire

(099502.4/219/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

RELIURE SCHORTGEN & FILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 32, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.
R. C. Luxembourg B 92.366.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2004.

F. Kessler

Notaire

(099505.3/219/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TREG (HOLDING) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.002.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue
le 15 octobre 2004 à 14.00 heures à Luxembourg*

OMISSIS

Sixième résolution:

Le mandat des mandataires étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de procéder à des élections statutaires et nomme:

Administrateur

- Marco Sterzi conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- Giovanni Germano Giuliani, administrateur des sociétés, demeurant à Castagnola/Lugano (Suisse);
- Mario Germano Giuliani, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, Via Mascheroni, n.2, Italie.

Commissaire aux comptes

- Achille Severgnini, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20123 Milano, 9, via Camperio.

Le mandat des mandataires nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099327.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MONDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.024.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 9 août 2004 que:

1) Les mandats des trois administrateurs:

- M. John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton;
- M. Guy Lanners, demeurant à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
- M. Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange;

ont été reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Le mandat du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099400.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MARIGEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.990.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Raul Marques en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Rudi Marien, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Sint-Martem-Latem, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099376.3/657/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.243.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099361.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.243.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099362.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 40.942.

Le bilan de la société au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099408.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 40.942.

Le bilan de la société au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099406.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.942.

—
Le bilan de la société au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099405.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.942.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099404.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.942.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099403.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.942.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099402.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.942.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(099401.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.278.

DISSOLUTION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2004 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée donne décharge définitive et sans réserves au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Ensuite l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme CAPAFIN S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099399.3/777/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.278.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099397.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

CAPAFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 28.278.

Le bilan de clôture de la liquidation au 16 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(099398.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

FIN 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.735.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 décembre 2003 au siège social

Résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction de Président du Conseil d'Administration, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur et président du conseil d'administration, avec effet immédiat, Madame Maryse Santini, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099524.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

STEFLOT HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.550,-.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 93.175.

1. Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2004 que les gérants suivants ont démissionné de leur poste de gérant:

- Monsieur Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard;
- Monsieur Stef Oostvogels.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants sont nommés en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée indéterminée:

- Monsieur François Pfister, Avocat à la Cour, né à Uccle (Belgique), le 25 octobre 1961, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Raoul Hadet, Avocat à la Cour, né à Nancy (France), le 25 mai 1968, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099452.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

TILING FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.978.

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 1^{er} décembre 2004 à Luxembourg que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période de 6 ans:

- Monsieur Stef Oostvogels, Avocat à la cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Hadet, Avocat à la cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Madame Marianne Korving, Avocat à la cour, née le 4 septembre 1967 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire aux comptes suivant est également renouvelé pour une période de 6 ans:

- CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099472.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

3D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.380.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2004, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Melle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099554.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

CASIOPEA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.154.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 2004

5. Nomination d'un nouvel Administrateur

Le conseil prend note du départ en retraite de M. Ramon Enciso Berge et le remercie chaleureusement pour son intérêt, sa contribution au développement de la Société.

Par ailleurs, le Conseil décide de nommer M. Ramon Enciso Berge, au poste d'administrateur honoraire.

Il est décidé à l'unanimité de coopter au poste d'Administrateur vacant, M. Alfredo Acebal Neu jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099381.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

RAVENELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.987.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099409.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

BESSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 22.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 30 juin 2004 et décide de reporter le bénéfice de 207.688,05 EUR au prochain exercice.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099411.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 79.812.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire des associés du 22 octobre 2003

Conformément à l'article 14 des statuts, l'Assemblée décide de fixer à cinq le nombre de gérants.

L'Assemblée générale réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2004, Messieurs Marc Brykman, Pierre Cambresier, Patrick Ellingsworth, Frédéric Marret.

L'Assemblée décide de nommer à dater de ce jour Madame Béatrice Del Frate demeurant au 46, route de Metrich F-57480 Mailing, gérante de la société pour un terme se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale 2004.

L'Assemblée générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat du commissaire, la S.A. PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, dont le siège social est situé à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 22 octobre 2003.

Le Conseil de Gérance choisit comme Président Monsieur Marc Brykman et donne mandat à Monsieur Pierre Cambresier pour la gestion journalière de la société.

P. Cambresier

Gérant, chargé de la gestion journalière

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099455.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SHELL FINANCE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 79.812.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 21 novembre 2003

Le Conseil de Gérance décide d'apporter les modifications suivantes aux pouvoirs de signature: il donne les pouvoirs de signature externes à Messieurs Patrick Ellingsworth, Frédéric Marret et à Madame Béatrice Del Frate, gérants.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2004

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer, en remplacement de Madame Béatrice Del Frate, en tant que gérante de la société, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2004, Madame Laurence Macors, demeurant à B-6769 Meix Devant Virton, 21, rue de Launoy.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée générale de 2004.

P. Cambresier

Gérant, chargé de la gestion journalière

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00073. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099459.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

VILLERTON INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099413.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.422.

EXTRAIT

Suite à des cessions des parts du 4 novembre 2004, le capital de la société est réparti comme suit:

1. Monsieur Thierry Fleming, Mamer, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
2. Monsieur Armand Haas, Rameldange, cinq cent soixante-dix-sept parts	577 parts
3. Monsieur Guy Hornick, Bertrange, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
4. Monsieur Marc Lamesch, Schuttrange, mille parts	1.000 parts
5. Monsieur Werner Müllerklein, Trier-Ruwer, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
6. Monsieur Edmond Ries, Bertrange, quatre cent trente-neuf parts	439 parts
7. Monsieur Claude Schmitz, Sandweiler, mille parts	1.000 parts
8. Monsieur John Seil, Contern, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
9. Monsieur Marc Thill, Thionville, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
10. Monsieur Claude Zimmer, Luxembourg, mille cent vingt-trois parts	1.123 parts
11. LUX-TITRISATION, S.à r.l., Luxembourg, deux cent quarante-six parts	246 parts
Total	10.000 parts

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099416.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.667.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 novembre 2004 que les administrateurs sortants, M. Christian Gallimard, administrateur de sociétés, demeurant au 31, route de Suisse, 1296 Coppet, Suisse, M. Dominique Hooreman, administrateur de sociétés, demeurant au 5, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France et M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirch-berg, ainsi que le commissaire aux comptes sortant, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au

231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ont été réélus dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

M. Christian Gallimard a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 novembre 2004.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099440.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

GANART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 65.182.

Il résulte, d'une part, des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 novembre 2004, que les administrateurs sortants:

* M. Diego Colombo, expert-comptable, demeurant à Montagnola (Suisse),

* M. Lionello Ferrazzini, économiste, demeurant à Rancate (Suisse),

* M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

* CHESTER CLARK (IRELAND) LTD, avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4 (Irlande),

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 3 novembre 2004, que M. Lionello Ferrazzini a également été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour la même durée, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme
SG AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099442.3/521/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

GEOFELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.166.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2003.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Lipka de son mandat d'Administrateur en date du 15 novembre 2003.

L'Assemblée nomme Madame Paolo Parodi Administrateur de la société.

L'Assemblée Générale donne pouvoir de signature, jusqu'au 31 décembre 2004, à Monsieur Guiseppe Conte et Monsieur Luigi Ferrando. Ils peuvent engager la société par leur seule signature.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Giuseppe Conte, Président du Conseil d'Administration,

M. Luigi Ferrando, Administrateur,

M^{me} Paola Parodi, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour GEOFELT S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099461.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

J.B. WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 35, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 89.966.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social
le 29 mai 2004 à 18.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
3. En accord avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide la continuation des activités de la Société.
4. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Geoffroy, Administrateur de sociétés, né le 29 octobre 1943 à Nogent le Rotrou (France) demeurant 75, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée élit Madame Yvette Caullet, retraitée, née le 10 octobre 1928 à Hénin Beaumont (France), demeurant 38, avenue Jean Bart, F-62510 Le Touquet (France) en qualité d'Administrateur.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

5. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099475.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

PC LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 72.509.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social
le 29 mai 2004 à 19.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
2. Acceptation de la démission de Madame Corinne Chanterau de son poste de commissaire aux comptes. Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
3. SOCOMET S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, est élue en remplacement.
4. Le mandat de du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2005.
5. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099478.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

WESEL IMMO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.785.

Extrait de la décision du liquidateur de la société prise en date du 30 septembre 2004

Le liquidateur décide:

– de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Extrait certifié conforme

G.E.F., GESTION EXPERTISE ET FISCALITE S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099514.3/322/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 40.971.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 14 juin 2004

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a procédé, à l'unanimité, aux nominations suivantes:

1) au sein du Conseil d'Administration

Madame Octavie Modert, Première Conseillère de Gouvernement, Ministère d'Etat

Monsieur Emmanuel Baumann, Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe, Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Monsieur Jérôme Krier, Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang, Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Monsieur Etienne Reuter, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances

Monsieur Claude Seywert, Ingénieur-chef de division auprès de l'Office des Assurances Sociales

Monsieur Pierre Mores, Président du Comité-Directeur de la Caisse de Pension des Employés Privés

Monsieur Jean-Paul Kraus, Directeur de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat

Monsieur Paul-Henri Meyers, Echevin de la Ville de Luxembourg

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

2) au Collège des Commissaires

MM John Snel, Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette

Nicolas Eickmann, Bourgmestre honoraire de la Ville de Differdange, Differdange

Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

3) Désignation d'un Réviseur de comptes

L'Assemblée générale confie les travaux de révision comptable pour les exercices 2004, 2005 et 2006 à la FIDUCIAIRE MARC MULLER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099501.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

BINSFELD & BINTENER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8205 Kehlen, 8, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 90.628.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 novembre 2004

L'assemblée générale reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2004.

1) Conseil d'Administration

Administrateurs

Monsieur Bintener Fred, administrateur,

Monsieur Klein Tom, administrateur,

Monsieur Paquet Michael, administrateur.

2) Commissaire aux comptes

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099512.3/514/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

FIDENES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.419.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé

1. de coopter Monsieur Didier Schönberger à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marcel Krier, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue

de l'assemblée générale annuelle de 2006. La nomination définitive de Monsieur Didier Schönberger au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

2. de coopter Mademoiselle Anne-Sophie Theissen à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006. La nomination définitive de Mademoiselle Anne-Sophie Theissen au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de:

- Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Mademoiselle Anne-Sophie Theissen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3. de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg;

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099513.3/322/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.338.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2004

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et leur donne pleine et entière décharge, sans restriction, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

2. Monsieur Stéphane Morelle, demeurant 10, rue de Crauthem, L-3390 Peppange, est appelé aux fonctions d'administrateur, pour une période de 6 ans;

Monsieur Frédéric Monceau, demeurant 3, rue de Bettembourg, L-5750 Frisange est appelé aux fonctions d'administrateur, pour une période de 6 ans;

Monsieur Karl Louarn demeurant 6, rue Pierre Weydert, L-5891 Fentange est appelé aux fonctions d'administrateur, pour une période de 6 ans;

Monsieur Pascoal da Silva, demeurant 25, route de Remich, L-5460 Trintange, est appelé aux fonctions de commissaires aux comptes, pour une période de 6 ans.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Stéphane Morelle,
- Monsieur Frédéric Monceau,
- Monsieur Karl Louarn.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal da Silva.

Strassen, le 3 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

F. Monceau / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099520.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

PARVADOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.049.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Melle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Joseph Hansen, retraité, demeurant 9, Cité Mont-Rose, L-8845 Steinfort.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé Monsieur Joseph Hansen, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099556.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

FOURB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.056.

—
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} décembre 2004
à 10.00 heures au siège social*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 1^{er} décembre 2004, M. Pietro Feller, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

C. Velle / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(099526.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

CRYOLOGISTIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 74.983.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.450.

—
Extrait des résolutions prises par les Actionnaires de la Société le 25 novembre 2004 (Traduction)

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée aux gérants, MM. James S. Lyon, Scott Pryce, Peter Cassells et ProLogis SERVICES, S.à r.l. pour la durée de leur mandat se terminant le 31 décembre 2003.

2. Les mandats de MM. James S. Lyon, Scott Pryce, Peter Cassells et de ProLogis SERVICES, S.à r.l. ont été renouvelés par les actionnaires pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

ProLogis SERVICES, S.à r.l.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

TCL HOLDING AB

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099815.3/4287/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

AZUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.229.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 juin 2004 que:

«Le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2005, à savoir:

Administrateurs:

- M. Alessando Caltagirone, Dirigeant de sociétés, né à Rome le 27 décembre 1969 et demeurant à Fuengirola (Malaga), Président du Conseil d'Administration;

- M. Enrico Giuseppe Olivieri, Dirigeant de sociétés, né à Rome le 19 avril 1940 et y demeurant, Administrateur;

- M. Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, né le 22 mai 1950 et y demeurant, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Mario Delfini, Comptable, né le 19 avril 1940 à Rome et y demeurant.
Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2005.»
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des sociétés et associations.

*Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099539.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

KODO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.536.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 15 novembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, Président,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Armand Haas,
- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2009:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

*Pour extrait conforme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099540.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MALAKOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.585.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire, Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Gabriele Bartolucci, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé, Monsieur Gabriele Bartolucci, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099542.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

S.C.I. WEINS & CIE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg E 523.

 —
 STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.
Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Jeanne Weins, sans état particulier, demeurant à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères,
agissant tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de:

Monsieur Alain Knepper, fonctionnaire d'Etat, demeurant à Luxembourg, 3, avenue Pescatore,

Madame Brigitte Bartringer, employée privée, demeurant à Alzingen, 29, rue de Hesperange.

En vertu de deux procurations sous seing privé données le 22 novembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré avoir convenu de constituer la société dont elle va établir les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: S.C.I. WEINS & CIE.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces comme suit:

1.- par Madame Jeanne Weins, préqualifiée, quarante parts d'intérêts	40
2.- par Monsieur Alain Knepper, préqualifié, trente parts d'intérêts	30
3.- par Madame Brigitte Bartringer, préqualifiée, trente parts d'intérêts	30
Total: cent parts d'intérêts	100.

Toutes les parts d'intérêts ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées entre vifs à des tiers non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 11. La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet, sous réserve des limitations éventuellement fixées lors de leur nomination.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 12. Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 16. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Réunion des Associés

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1.- Par référence à l'article onze des statuts, est nommé gérant, pour une durée indéterminée: Madame Jeanne Weins, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille (1.000,-) euros.

Déclaration

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent qu'il s'agit d'une société familiale.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Weins, U. Tholl.

Déclaration

Le notaire déclare au nom des parties que Madame Brigitte Bartringer et Monsieur Alain Knepper sont les enfants de Madame Jeanne Weins.

Signé: U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} décembre 2004, vol. 429, fol. 51, case 1. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2004.

U. Tholl.

(100591.3/232/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

ESPALITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.779.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Gabriele Bartolucci juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé Monsieur Gabriele Bartolucci, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099543.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

FABK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.290.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 27 octobre 2004 que:

Les mandats des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF SECRETARIAL SERVICES et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:

1. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

2. TMF SECRETARIAL SERVICES, société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;

3. TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 48.498, en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099643.3/805/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

8377

DEFINLUX DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.308.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Paul Wolff et de Monsieur Dirk van Reeth. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour DEFINLUX DFL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099549.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

DEFINLUX DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.308.

En date du 2 septembre 2004, Maître Blanche Moutrier a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Le nombre des administrateurs de la société passe ainsi de quatre à trois.

Par conséquent, à compter de cette date, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Monsieur Lex Benoy, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour DEFINLUX DFL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099547.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Samdam, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 53, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 15.983.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Claude Meyer, ingénieur, né à Ixelles (Belgique) le 25 mars 1946, demeurant à L-1881 Luxembourg, 28, boulevard Kaltreis propriétaire de cinq (5) parts sociales de SAMDAM, S.à r.l. établie et ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 53, Grand-rue, (matricule 1978 2401 559) inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 15.983, constituée suivant acte du notaire Camille Hellinckx de Luxembourg en date du 15 juin 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 218 du 10 octobre 1978, modifiée suivant acte du notaire Camille Hellinckx de Luxembourg du 23 mars 1989, publié au dit Mémorial, Numéro 256 du 14 septembre 1989, modifié suivant acte du notaire Emile Schlessler de Luxembourg en date du 15 décembre 2000, publié au dit Mémorial, numéro 706 du 31 août 2001, modifié suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 mars 2001, publié au dit Mémorial, numéro 932 du 27 octobre 2001, représenté par Simone Samdam en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 novembre 2004, ci-annexée.

Il déclare céder à Simone Samdam, commerçante, née à Bruxelles (Belgique) le 26 mars 1923, demeurant à B-1030 Bruxelles, 20, rue des Pensées, cinq (5) parts sociales de la Société, pour le prix de cent vingt-cinq (125,-) euros.

II) Monsieur Salomon Kuperman, gérant, né à Bruxelles (Belgique) le 10 novembre 1923, demeurant à B-1030 Bruxelles (Belgique), 20, rue des Pensées, propriétaire de cinq (5) parts sociales de ladite Société, déclare céder à Simone Samdam, susdite, cinq (5) parts sociales de la Société, pour le prix de cent vingt-cinq (125.) euros.

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix des cessions ont été payés par la cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Simone Samdam, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense la cessionnaire à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Ensuite Simone Samdam déclare que:

1) Elle est propriétaire de la totalité des parts sociales de SAMDAM, S.à r.l., susdite, et dont le capital est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume solidairement irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associée unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à la FIDUCIAIRE CENTRALE à Luxembourg.

9) Conformément à la loi du 11 août 1998 la comparante déclare être la bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Kaufhold.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Samdam, Kuperman, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2004, vol. 468, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2004.

R. Arrensdorff.

(100366.3/218/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

IMMOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.331.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Gabriele Bartolucci, juriste, demeurant à L-1661 - Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé Monsieur Gabriele Bartolucci, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099550.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MAT INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 99.529.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:
- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Joë Lemmer, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099544.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

L-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.255.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:
- Monsieur Gabriele Bartolucci, juriste, demeurant à L-1661 - Luxembourg, 31, Grand-rue.
En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé Monsieur Gabriele Bartolucci, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099552.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

NEWSTAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 80.120.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2004

- L'Assemblée a accepté la démission de deux Administrateurs Monsieur Marc van Hoek et Madame Laurence Braun et du Commissaire aux Comptes LUXFIDUCIA, S.à r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213, Luxembourg;
- L'Assemblée a donné décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant:

* Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg et

* Mademoiselle Karine Le Goff, employée privée, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg,
aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire en appelant ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY, S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099669.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

HOBUCH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.507.

—
Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales, daté du 3 novembre 2004

Entre la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, et la société OLYMPUS CONFECTIONARY HOLDINGS L.P., ayant son siège social à George Town, Cayman Islands. La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède à la société OLYMPUS CONFECTIONARY HOLDINGS L.P., qui accepte 125 parts sociales, représentant 100 % du capital social de la société HOBUCH INVESTMENTS, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(099553.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

HOBUCH INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.507.

—
Sur décision de l'Associé Unique en date du 18 novembre 2004, Monsieur Carl Speecke, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérant de la société en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099551.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.067.

—
Avec effet au 1^{er} décembre 2004,

Monsieur Miles Cresswell-Turner, associé, né le 22 août 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 56 Conduit Street, W1S 2BG Londres, Royaume-Uni est nommé directeur de catégorie A.

Monsieur William Muirhead, directeur de sociétés, né le 12 juillet 1955 à New-York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 9, rue J. Deschamps, 1300 Wavre, Belgique est nommé directeur de catégorie A.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Miles Cresswell-Turner, Administrateur A,

- Monsieur William Muirhead, Administrateur A,

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur A,
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur B,
 - EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur B.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Pour STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099555.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ODILIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.335.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 12 novembre, à 10 heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire, Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Gabriele Bartolucci, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Gabriele Bartolucci, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 novembre 2004.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099558.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

VISBACH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.414.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Mlle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Gabriele Bartolucci, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Gabriele Bartolucci, achève le mandat de celle qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099559.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

ALTICE TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 104.593.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Patrick Drahi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1233 Cologny, 51, chemin de Ruth, dûment représenté par Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève le 26 novembre 2004.

2) ALTICE PARTICIPATIONS GENERAL PARTNER LIMITED agissant en qualité de General Partner et pour le compte de ALTICE PARTICIPATIONS L.P. dont le siège social se trouve au 1, le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey,

dûment représentée par Maître François Brouxel, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève le 26 novembre 2004.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils forment entre eux.

Titre I^{er}: Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de ALTICE TWO S.A. (appelée ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, intégralement libérées.

La Société est autorisée, dans le respect des conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Un registre des actionnaires devra être tenu au siège social de la Société. Ce registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse de résidence ou de domiciliation, le nombre d'actions qu'il détient, les montants versés pour chaque action, et le transfert d'actions ainsi que les dates de tels transferts.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le second mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille six.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV: Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation et avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit.

L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature unique du président du conseil d'administration ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI: Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille cinq.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII: Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII: Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Patrick Drahi, préqualifié, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions,	3.099
2) par ALTICE PARTICIPATIONS GENERAL PARTNER LIMITED agissant en qualité de General Partner et pour le compte de ALTICE PARTICIPATIONS L.P., prénommée, une action,	1
Total: trois mille cent actions,	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été observées, et qu'elles ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, dûment représentés par la personne mandataire, représentant l'intégralité du capital social, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes, après avoir déclaré qu'ils ont été valablement convoqués en pleine connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré.

Première résolution

Le siège social de la Société est établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Seconde résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Patrick Drahi, administrateur de sociétés, né le 20 août 1963 à Casablanca (Maroc), demeurant à CH-1233 Colognie, 51, chemin de Ruth;
- Madame Angélique Benetti, administrateur de sociétés, née le 26 septembre 1963 à Versailles (France), demeurant à F-75016 Paris, 22 bis, rue des Belles Feuilles;
- Monsieur Bruno Moineville, administrateur de sociétés, né le 28 janvier 1962 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1640 Rhode Saint Génèse, 14, avenue des Marronniers.

Troisième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à 1 (un).

Quatrième résolution

La société civile KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à désigner un administrateur-délégué.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004, vol. 145S, fol. 93, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 décembre 2004.

T. Metzler.

(100616.3/222/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

SCHNARIFLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2004

1. L'assemblée accepte la démission de SRE REVISION S.A. au poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: ERACO LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, avec mission spéciale de statuer sur les comptes à partir de l'exercice 1998.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099579.3/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 95.259.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004

L'Assemblée générale décide

- d'acter la démission de Monsieur Marcel Krier et de Madame Josiane Schmit de leur fonction d'administrateur de groupe A de la société et de Monsieur Dennis Bray de sa fonction d'administrateur de groupe B de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat

- de nommer trois nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 à savoir, pour le groupe A, Messieurs Serge Tabery et Gregory Guissard et, pour le groupe B, Madame Véronique Wauthier.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Groupe A

- Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Groupe B

- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099560.3/322/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

**INTERMEDIATIC S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERMEDIA CONCEPTS S.A.).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 87, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.721.

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERMEDIA CONCEPTS S.A. avec siège social à Steinfort,

constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de Rambrouch en date du 31 août 2000, publié au Mémorial C numéro 128 du 20 février 2001,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 77.721,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc François, concepteur multimédia, domicilié à B-6830 Les Hayons, 33, rue de la Semois,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Winandy, employé privé, demeurant à Eschweiler,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Conny Wanz, employé privé, demeurant à Boevange,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire qui est conçue comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en INTERMEDIATIC S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

3.- Acceptation de la démission de Monsieur Yves Mathieu en tant que administrateur de la société - décharge à l'administrateur démissionnaire

4.- Nomination de Monsieur Yves François en tant que nouvel administrateur de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en INTERMEDIATIC S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERMEDIATIC S.A.

Troisième résolution

La démission de Monsieur Yves Mathieu en tant qu'administrateur de la société est acceptée, décharge lui est accordée.

Quatrième résolution

Monsieur Yves François, employé communal, demeurant à B-5100 Namur, route de Saint-Gérard (WP) 2/5 est nommé comme nouvel administrateur de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. François, M. Winandy, C. Wantz, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 25 novembre 2004, vol. 404, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 6 décembre 2004.

L. Grethen.

(100389.3/240/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

**INTERMEDIATIC S.A., Société Anonyme,
(anc. INTERMEDIA CONCEPTS S.A.).**

Siège social: L-8440 Steinfort, 87, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen.

(100391.3/240/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

REAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 100.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société

qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004

L'Assemblée générale décide

- d'acter la démission de Madame Josiane Schmit et Monsieur Martin Rutledge de leur fonction d'administrateur de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat,
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 à savoir Madame Brigitte Gathy et Monsieur Grégory Guissard.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Serge Tabery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Madame Brigitte Gathy, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099561.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

RAVAGO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 70.035.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2004

- Le mandat de réviseur d'entreprises de Monsieur Jean-Bernard Zeimet, demeurant au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, est annulé avec effet rétroactif au 2 juillet 2004.

- Le mandat de réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés au 31 décembre 2003 de Monsieur Jean-Marie Boden, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg est ratifié. Monsieur Jean-Marie Boden s'est également vu confier l'examen des comptes consolidés au 31 décembre 2002.

- L'ensemble des garanties, bancaires et commerciales, en cours de validité, accordées aux sociétés apparentées est ratifié.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099563.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT, Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-6840 Machtum, 12, rue Knupp.

R. C. Luxembourg B 91.649.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung gehalten am 1. Dezember 2004

Die Generalversammlung beschliesst:

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2009 zu beschliessen hat:

Kategorie A

- Frau Ursula-Maria Leddin, Privatbeamtin, wohnhaft 15, Waldstrasse, D-54669 Bollendorf

Kategorie B

- Herr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Herr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Herr Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird AUDIEX S.A., Aktiengesellschaft, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, gewählt.

Luxemburg, den 1. Dezember 2004.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099570.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MEYPART S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 101.170.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2004

En date du 15 novembre 2004, le capital à été entièrement libéré à hauteur de 400.000 EUR.

Les minutes de l'assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre ont été enregistrées à Luxembourg le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02233.

F. Meyer

Administrateur-délégué

Actionnaire majoritaire

(099591.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

PAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 98.827.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAF S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(099788.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BALEXAIR PROPERTIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 novembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur David Vogt, gestionnaire de fortune indépendante, demeurant au 6, Zweistäpfle, FL-9496 Balzers, Liechtenstein;

- Monsieur André Gillioz, avocat, demeurant au 61, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse;

- Monsieur Marcel Joubij, expert-comptable, demeurant au 20, Zwalaw, NL-2381 KL Zoeterwoude, Pays-Bas.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2004, réf. LSO-AX00620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099575.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R. C. Luxembourg B 59.750.

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 décembre 2004

- L'Assemblée a accepté la démission de deux Administrateurs Monsieur Marc van Hoek et Madame Laurence Braun;

- L'Assemblée a donné décharge aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée a décidé de pourvoir au remplacement des Administrateurs démissionnaires en appelant:

* Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg et

* Mademoiselle Karine Le Goff, employée privée, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg,

aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'Assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société de son adresse 16, rue de Nassau, L-2213, Luxembourg vers le 20, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099673.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL, Société Coopérative.

Siège social: Crauthem.
R. C. Luxembourg B 20.318.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux septembre,
dans la Roeserstuff à Roeser,

S'est réunie:

la seconde assemblée générale extraordinaire de la société coopérative CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL avec siège à Crauthem.

La CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL fut constituée sous forme de société coopérative sous le régime de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par acte sous seing privé du 21 mai 1941.

Par décision de son assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1946, publié au Mémorial n° 43, Recueil Spécial du 21 septembre 1946, elle adopta le régime d'une association agricole basée sur l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945 portant révision de la loi du 27 mars 1900 sur l'organisation des associations agricoles.

Et dont les statuts furent modifiés par la suite suivant décisions des assemblées générales extraordinaires en date des 16 mars 1983, 3 avril 1987, 13 mai 1994, 5 avril 1995, 11 juin 1998 et 16 mai 2002, publiées au Mémorial C Annexe n° 7, n° 198, n° 391, n° 341, n° 606 et 1359 des 17 août 1983, 14 juillet 1987, 12 octobre 1994, 25 juillet 1995, 21 août 1998 et 19 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert Conter, ingénieur-technicien, demeurant à Crauthem.

Sur proposition du président, l'assemblée nomme secrétaire, Monsieur Joseph Kapgen, employé privé, demeurant à Howald,

et scrutateurs, Messieurs:

1. Henri Letsch, cultivateur en retraite, demeurant à Livange et
2. Paul Weber, cultivateur, demeurant à Bivange.

Le président et les scrutateurs constatent que la convocation de la présente assemblée a eu lieu moyennant soit une publication au siège de la CAISSE RAIFFEISEN et au tableau d'affichage officiel de la/des Commune(s) concernée(s), soit par des lettres missives adressées aux associés.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion avec effet au 31 décembre 2004 par absorption de la société par la société coopérative CAISSE RAIFFEISEN KAYL, ayant son siège social à Kayl, étant entendu que cette fusion sera faite de manière que toute la situation active et passive de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL à la date du 31 décembre 2003, rien excepté ni réservé, est transférée à la CAISSE RAIFFEISEN KAYL par voie d'apport. Le transfert du patrimoine de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL sera rémunéré par l'attribution de 97 parts sociales nouvelles de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL entièrement libérées, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, lesdites parts sociales étant créées par cette société en augmentation de son capital social pour être réparties par les soins des liquidateurs de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL entre tous les associés de cette dernière société.

2. En vue de réaliser cette fusion et pour autant que celle-ci soit également approuvée par les associés de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL, dissolution anticipée et mise en liquidation de la société, les opérations réalisées pendant la période de la liquidation étant faites pour le compte de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL.

3. Nomination de liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs sous la même condition suspensive.

4. Détermination des modalités selon lesquelles décharge sera donnée aux administrateurs et aux commissaires de la société pour leur mission jusqu'à la fusion.

5. Divers.

Conformément aux articles 60 et 52 de ses statuts, l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution que si l'assemblée réunit les deux tiers des associés.

Une première assemblée générale, qui s'est réunie le 25 août 2004, n'a pas été régulièrement constituée, étant donné que la proportion des deux tiers n'était ni présente ni représentée.

Conformément aux dispositions statutaires, une seconde assemblée peut être convoquée et délibérer, quelque soit le nombre des associés présents ou représentés.

Il résulte d'une liste de présence qui restera annexée à la présente que 16 associés sur 97 associés sont présents ou représentés, et que dès lors l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée approuve ces déclarations et constatations.

Après délibération l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

adoptée par 14 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstention:

L'assemblée décide la fusion avec effet au 31 décembre 2004 par absorption de la société par la société coopérative CAISSE RAIFFEISEN KAYL, ayant son siège social à Kayl, étant entendu que cette fusion sera faite de manière que toute la situation active et passive de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL à la date du 31 décembre 2003, rien excepté ni réservé, est transférée à la CAISSE RAIFFEISEN KAYL par voie d'apport.

Le transfert du patrimoine de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL est rémunéré par l'attribution de 97 parts sociales nouvelles de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL entièrement libérées, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, lesdites parts sociales étant créées par cette société en augmentation de son capital social pour être réparties par les soins des liquidateurs de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL entre les associés de cette dernière société.

Deuxième résolution

adoptée par 14 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstention:

En vue de réaliser cette fusion et sous la condition suspensive que celle-ci soit également approuvée par l'assemblée générale de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL, l'assemblée décide la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société.

Troisième résolution

adoptée par 14 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstention:

Sous la même condition suspensive, l'assemblée décide de fixer à 2 le nombre des liquidateurs.

Sont appelés à cette fonction:

1. Monsieur Nicolas Pesch, cultivateur, demeurant à Crauthem
2. Monsieur Nicolas Glaesener, cultivateur en retraite, demeurant à Itzig.

L'assemblée confère aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les liquidateurs sont dispensés de faire inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Les liquidateurs ont spécialement tous pouvoirs à l'effet de:

a) faire apport de l'universalité du patrimoine de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL à la CAISSE RAIFFEISEN KAYL;

b) renoncer aux droits de privilège, d'hypothèque et à l'action résolutoire pouvant appartenir à la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UENZELZCHTDALL contre la CAISSE RAIFFEISEN KAYL, en raison de l'exécution des charges

assumées par celle-ci comme condition de l'apport de fusion et dispenser expressément Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office de quelque chef que ce soit;

c) autoriser la CAISSE RAIFFEISEN KAYL à faire requérir ou consentir toutes significations ainsi que toutes inscriptions, renouvellements ou mainlevées d'inscriptions de privilèges d'hypothèques, de saisies, de postpositions ou subrogations;

d) recevoir, en contrepartie dudit apport, de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL les 97 parts sociales nouvelles de cette société à créer par celle-ci et les répartir entre les associés de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL.

La signature conjointe de deux liquidateurs sera nécessaire pour engager la société.

Quatrième résolution

adoptée par 14 voix pour, 2 voix contre, et 0 abstention:

L'assemblée décide que l'approbation par l'assemblée générale des associés de la CAISSE RAIFFEISEN KAYL du premier bilan qui sera établi après la fusion vaudra décharge aux administrateurs et commissaires de la CAISSE RAIFFEISEN ROESER/UELZECHTDALL pour leur mission exercée jusqu'à la date de la fusion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Après lecture et interprétation donnée, le président, le secrétaire et les scrutateurs ont signé la présente, aucun autre associé n'ayant demandé à signer.

Fait en quadruple à Roeser, le 22 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06161. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099686.3/000/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

**EVERYDAY PROD S.A., Société Anonyme,
(anc. INTELLINET S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.802.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 12 octobre 2004, les mandats des administrateurs M. Lars Johan Jarnheimer, M. Per Borgklint et M. Francesco d'Angelo ont été renouvelés pour une année.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Lars Johan Jarnheimer, administrateur, demeurant Elfvriksvägen, 40, S-181 47 Lidingö, Suède;
- M. Per Borgklint, administrateur, demeurant Keizergracht 389 II, NL-1016 EJ Amsterdam, Pays Bas; et
- M. Francesco d'Angelo, administrateur, demeurant 3, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg.

L'assemblée a fixé à deux le nombre des commissaires aux comptes et élu commissaires aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2004, M. Christophe Lambot, demeurant 9A, rue Pépin le Bref, L-1265 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Mme Nadia Dziwinsky, demeurant 18, rue Waltzing L-8478 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour EVERYDAY PROD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099796.3/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

NERI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 42.648.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(100257.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

SB-FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.575.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

Monsieur François Ricco, retraité, demeurant à B-6791 Athus, 4, rue Houillon,

Monsieur Cédric Ricco, étudiant, demeurant à B-6790 Aubange, 32, rue de la Lisière,

Tous deux ici représentés par Monsieur Gaël Laffalize, employé privé, demeurant à Arlon,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 23 novembre 2004,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme que ses mandants ont déclaré constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SB-FINANCE.

Cette société aura son siège social à Windhof.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la localité du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des

administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents en raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 10 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

Monsieur François Ricco, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Monsieur Cédric Ricco, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante (1.450,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

Monsieur François Ricco, préqualifié,
Monsieur Bernard Ricco, indépendant, demeurant à B-6790 Aubange, 32, rue de la Lisière,
Madame Sylvie Ricco, indépendante, demeurant à B-6750 Musson, 11, rue Andrea Boucq,
Madame Monique Dagonnier, retraitée, demeurant à B-6791 Athus, 4, rue Houillon.

La durée de leur mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.
- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Laffalze, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2004, vol. 429, fol. 57, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 décembre 2004.

U. Tholl.

(100542.3/232/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

LUXMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 70.454.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, indépendant, demeurant à L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs,
- 2.- Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, indépendant, demeurant à L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée LUXMETAL, S.à r.l., avec siège social à L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 683 du 13 septembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant cession de parts reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 27 janvier 2000, publié par extrait au Mémorial, numéro 368 du 23 mai 2000, et dont le siège a été transféré à l'adresse actuelle suivant acte reçu par le prédit notaire Aloyse Biel, en date du 17 mai 2001, publié par extrait au Mémorial, numéro 764 du 18 mai 2002,

immatriculée au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.454.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (Frs. 500.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs (Frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- à Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Ensuite Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

Sur cette somme le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire au moment de la signature des présentes, la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), ce dont bonne et valable quittance.

En vue du paiement du solde du prix de vente, le cessionnaire, préqualifié, s'engage et oblige ses héritiers et autres ayants-droit d'une façon indivisible à payer le solde du prix de cession à savoir vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) endéans les douze mois, sans intérêts.

Le cédant, Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, préqualifié, déclare renoncer formellement à toute demande en résolution de la présente cession de parts sociales pour quelque motif que ce soit, en particulier, pour le non-paiement du prédit solde du prix de vente par le cessionnaire Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, préqualifié.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de partie du prix de cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, préqualifié, a démissionné de sa fonction de gérant technique de la société avec effet au 31 octobre 2004, suivant lettre datée du 26 octobre 2004. Ladite lettre a été enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 27 octobre 2004, sous la référence LSO-AV06792 et déposée au registre de commerce et des Sociétés, le 18 novembre 2004.

VI.- Puis Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, préqualifié, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq euros et trente-trois cents (EUR 5,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associé unique Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, préqualifié, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq euros et trente-trois cents (EUR 5,33) se trouve dès à présent à la disposition de la société ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suite à la prédite cession de parts et aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, indépendant, né à Sameice/Seia (Portugal) le 2 décembre 1961, demeurant à L-3830 Schifflange, 9, rue des Fleurs.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.».

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'insérer entre les articles 9.- et 10.- des statuts un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.».

Cinquième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 9.- et 10.- il est décidé que les anciens articles 10.- à 12.- seront renumérotés en articles 11.- à 13.-.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 2.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9.- (2) des statuts, le cas échéant de l'article 10.- des statuts.».

Septième résolution

L'associé unique décide de supprimer le deuxième alinéa du nouvel article 11.- des statuts.

Huitième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, préqualifié, de sa fonction de gérant technique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique est accordée à Monsieur Manuel Augusto de Jesus Fernandes, préqualifié.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de se nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

VII.- Monsieur Helder Macieira de Barros Almeida, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: H. Macieira de Barros Almeida, M.-A. de Jesus Fernandes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 décembre 2004.

T. Metzler.

(100666.3/222/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

LUXMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 9, rue de Fleurs.

R. C. Luxembourg B 70.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 décembre 2004.

T. Metzler.

(100668.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

WORLD FITNESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 77.294.

La convention de domiciliation conclue le 13 septembre 2000 entre SG AUDIT, S.à r.l., (alors dénommée STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R. C. n° B 75.908 et la société WORLD FITNESS HOLDING S.A.), R. C. n° B 77.294, a été résiliée avec effet au 16 novembre 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2004 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg;

- M. Rémy Meneguz, expert comptable, avec adresse professionnelle au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg; M. Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg; M. Frédéric Noel, avocat, avec adresse professionnelle 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat, en remplacement de M. Fernand Heim, M. Gérard Muller et Mme Geneviève Blauen, démissionnaires;

- MEVEA, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 79.262, avec siège social au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de STENHAM, S.à r.l., (anciennement STENGEST, S.à r.l.), démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099433.3/521/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

SIM FLOR S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean Bernard Chenux, commerçant, demeurant à Versigny (France),
ici représenté par Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Versigny, le 17 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société civile immobilière SIM FLOR S.C.I., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1997, publié au Recueil du Mémorial C Numéro 108 du 19 février 1998.

- Le fonds social était antérieurement fixé à deux cent mille (200.000,-) francs luxembourgeois représenté par cent (100) parts d'intérêt ayant eu une valeur nominale de deux mille (2.000.-) francs luxembourgeois chacune.

- En vertu d'une cession de parts sous seing privé datée du 15 novembre 2004, Madame Christine CHENAUX, sans état particulier, demeurant à Versigny (France) a cédé les 25 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Jean Bernard Chenaux, préqualifié, à leur valeur nominale, ce dont quittance.

Cette cession demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cette cession, les parts sociales dans la Société sont désormais toutes attribuées à Monsieur Jean Bernard Chenaux, préqualifié.

- Le comparant étant ainsi devenu propriétaire de la totalité des parts de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que le comparant est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Le comparant donne décharge pleine et entière aux gérants pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SIM FLOR S.C.I.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec nous, notaire la présente minute.

Signé: J-P. Elvinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 98, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(101195.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

BALMORAL INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.868.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et ayant son siège social à Luxembourg, sous la dénomination de BALMORAL INVESTMENTS, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 199 du 3 mai 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte sous seing privé en date du 19 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1352 du 18 septembre 2002.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-dix-sept cents (123.946,77) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures de la mandataire des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la Société.
2. Transfert du siège social de la Société de Luxembourg vers la Belgique sans dissolution préalable et transformation concomitante de la Société en une société de nationalité belge.
3. Démission des Administrateurs actuels et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
4. Démission du Commissaire aux Comptes actuel et décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
5. Nomination de trois nouveaux administrateurs en Belgique.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente, et après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan de clôture de la Société au 31 octobre 2004.
Ledit bilan approuvé demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique au 12, rue de la Vierge Noire à B-1000 Bruxelles sans dissolution préalable.

Il a été en outre décidé l'adoption par la Société de la nationalité belge et sa transformation concomitante en une société belge.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuels de la Société et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme trois nouveaux administrateurs en Belgique, à savoir:

- Monsieur Frans Boogaerts, restaurateur, demeurant à B-1675 Pepingen, Geilinkstraat, 9, Belgique,
- Madame Marie-Christine Boogaerts, restauratrice, demeurant à B-1675 Pepingen, Geilinkstraat, 9, Belgique,
- Monsieur Halle Boogaerts, restaurateur, demeurant à B-1675 Pepingen, Geilinkstraat, 9, Belgique.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-dix-sept cents (123.946,77) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers la Belgique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A. Coppede, G. Schwachtgen, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004

A. Schwachtgen.

(101220.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

CINNAMON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 80.393.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KATO LIMITED, une société ayant son siège administratif à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, ici représentée par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas, le 24 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CINNAMON INVESTMENTS S.A., R. C. Luxembourg B 80.393, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 23 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 730 du 6 septembre 2001.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi que deux certificats d'actions nominatifs numéros 1 et 2 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CINNAMON INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004

A. Schwachtgen.

(101226.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

UNIVERSAL TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 47.040.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) D'une part:

Madame Trinh Duong, employée, demeurant à Dippach (L-4974) ci-après dénommée «le cédant»

et,

2) D'autre part:

Monsieur Quang Duong, administrateur, demeurant à Hautcharage (L-4953) ci-après dénommé «le cessionnaire».

Il a été convenu et arrêté comme suit:

Art. 1^{er} Le cédant cède cent (100) parts de ses cent (100) actions, au cessionnaire, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie, la pleine propriété des cent (100) actions qu'elle possède dans la société UNIVERSAL TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège à: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy. R. C. Luxembourg n° B 47.040.

Le cédant déclare être propriétaire légitime de ces actions.

Art. 2. Le cessionnaire obtient à partir de ce jour la propriété et la libre jouissance de ces actions.

Art. 3. Cette cession est consentie et acceptée pour le montant d'un euro (EUR 1,-).

Art. 4. Le cessionnaire déclare être informé de la situation financière de la société précitée et n'en demande pas de plus ample description.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2004, en double exemplaire, chaque partie reconnaissant avoir reçu son exemplaire.

T. Duong / Q. Duong

Le cédant / Le cessionnaire

Ci-dessous répartition des parts sociales détenues dans la société après ladite cession des actions:

Duong Quang 500

Total: 500

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01264. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099785.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2004.

BCD TRANSPORTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.486.

—
Lors de la dissolution de la société BCD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. en date du 3 octobre 2003, les 35 parts sociales de BCD TRANSPORTATION, S.à r.l., ont été transférées à BCD HOLDINGS N.V., Willemstad, Curaçao, The Netherlands Antilles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

G. Birchen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099058.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

BCD TRANSPORTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.486.

—
Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 23 décembre 2003

Entre

BCD HOLDINGS N.V. ayant son siège social à Willemstad, Curaçao, The Netherlands Antilles
et la société

BCD N.V., ayant son siège social au 67, Utrechtseweg, 3704 HB Zeist, Pays-Bas.

La société BCD HOLDINGS N.V. cède à BCD N.V. qui accepte 35 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société BCD TRANSPORTATION, S.à r.l. selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

G. Birchen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099060.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.

BCD TRANSPORTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.486.

—
Extrait du contrat de vente et transfert de parts sociales daté du 29 décembre 2003

Entre

BCD N.V., ayant son siège social au 67, Utrechtseweg, 3704 HB Zeist, Pays-Bas
et la société

BCD TRANSPORTATION B.V., ayant son siège social au 67, Utrechtseweg, 3704 HB Zeist, Pays-Bas.

La société BCD N.V. cède à BCD TRANSPORTATION B.V. qui accepte 35 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société BCD TRANSPORTATION, S.à r.l., selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

G. Birchen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099061.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2004.
